

Commission de gestion du Conseil général de la Ville de Sierre

Rapport sur le budget de l'année 2015

Membres :

Sabine Rey, présidente
Gilles Barmaz
Eliane Campisi
Patrick Cretton
Sébastien Duc
Laurent Ducry, rapporteur
Stefan Julen
Anthony Lamon
Christiane Rielle
Uli Salamin

Sierre, le 20 novembre 2014

Table des matières

1	INTRODUCTION	3
1.1	CONSTATATIONS GÉNÉRALES	4
1.2	LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT.....	4
1.3	LES COMPTES D'INVESTISSEMENTS.....	6
1.4	LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT.....	8
2	ANALYSES ET COMMENTAIRES	9
2.1	RESUME DU MESSAGE DU CONSEIL MUNICIPAL	9
2.2	EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT.....	12
2.3	COMMENTAIRES	13
3	CONCLUSIONS	21
3.1	ANALYSES ET DECISIONS.....	21
3.2	AMENDEMENTS.....	22

1 INTRODUCTION

Conformément aux statuts du Conseil Général, la Commission de gestion (Cogest) a analysé le budget 2015 de la Ville de Sierre.

Le 8 octobre 2014, la Municipalité a remis à la Commission de gestion (Cogest) le budget 2015 de la Ville de Sierre, les plans financiers 2015 – 2018 et 2015 – 2024, le fascicule détaillant les dépenses liées et non liées, ainsi que le PV de la commission des finances. La Cogest a étudié ces documents de manière à préavis sur l'entrée en matière, discuter le détail, donner un préavis sur le budget et le rapporter au Conseil général lors de la séance du 17 décembre 2014.

Les membres de la Commission de gestion ont complété cette étude par des entretiens avec les chefs de service, certains conseillers municipaux, ainsi qu'avec la Municipalité représentée par Messieurs François Genoud et Jérôme Crettol, respectivement Président de la Ville et secrétaire communal.

Les membres de la Commission de gestion remercient chaleureusement tous leurs interlocuteurs pour leur amabilité et leur disponibilité.

La Commission de gestion a établi le présent rapport afin que le Conseil général puisse se déterminer lors du plénum du 17 décembre 2014 quant aux points suivants:

- l'approbation du budget 2015 tel que présenté;
- l'autorisation de contracter les emprunts que ce budget implique;

Le Conseil général a la possibilité d'amender certaines rubriques, tout en respectant les dispositions prévues par la loi. Ainsi, l'article 5 du Règlement communal d'organisation précise que « le Conseil général vote le budget rubrique par rubrique, à l'exception des dépenses liées. Seules les rubriques d'un montant supérieur à CHF 50'000 et non-liées peuvent être amendées par le Conseil général ».

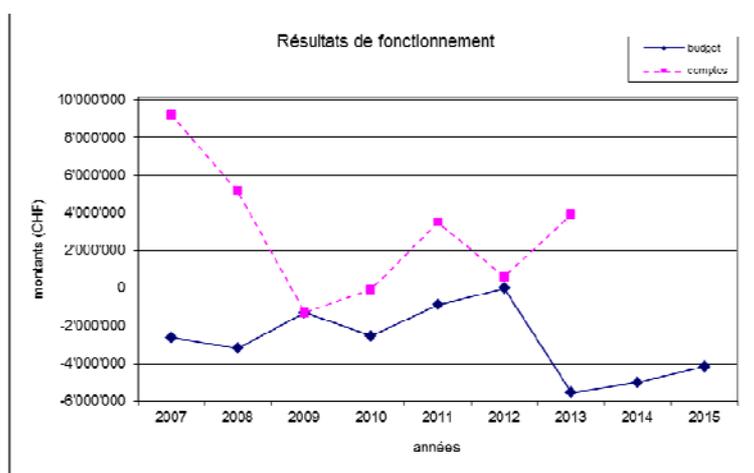
1.1 CONSTATATIONS GÉNÉRALES

L'excédent de charges de CHF 4'153'100 au budget 2015 reste important, même si ce dernier est inférieur à celui budgétisé en 2014 (CHF 5'006'310). Les charges budgétisées passent de CHF 85'207'590 à CHF 87'607'650 (+2.8%), alors que les recettes budgétisées passent de CHF 80'201'280 à CHF 83'454'550 (+4.1%).

Le budget 2015 prévoit des investissements nets de CHF 21'180'000, proches de ceux du budget 2014 (CHF 21'623'450). La marge d'autofinancement couvre 40.58% des investissements budgétisés.

1.2 LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT

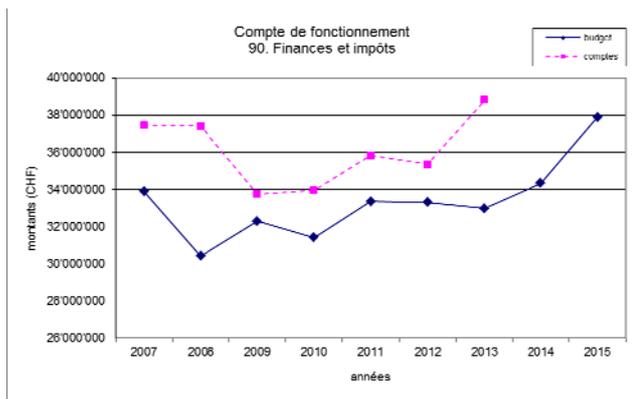
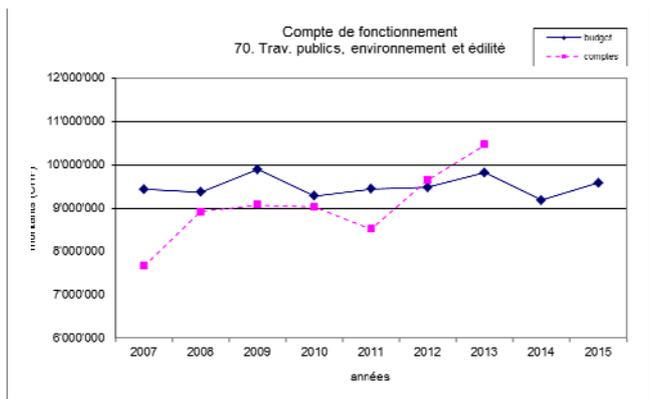
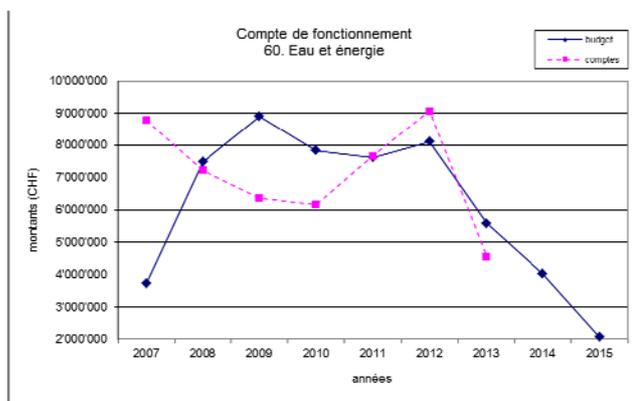
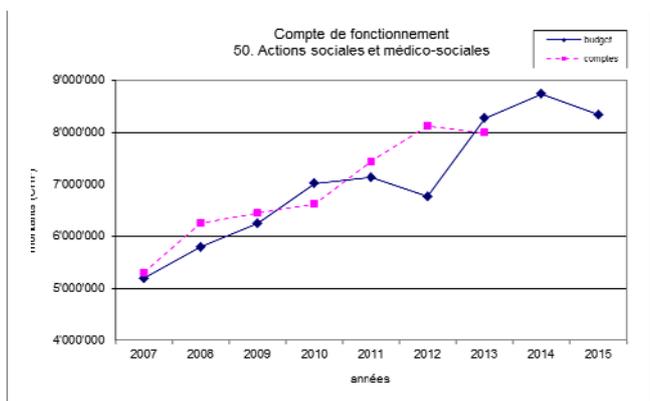
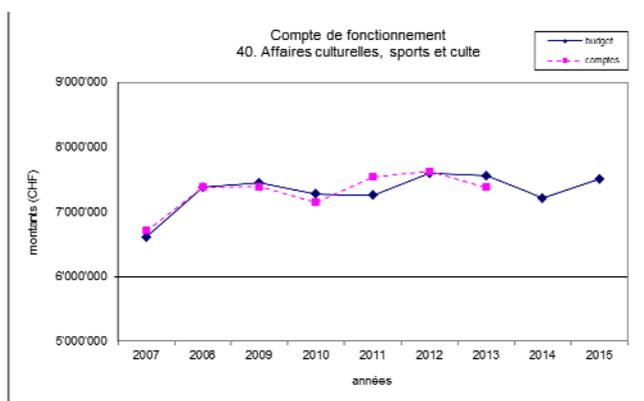
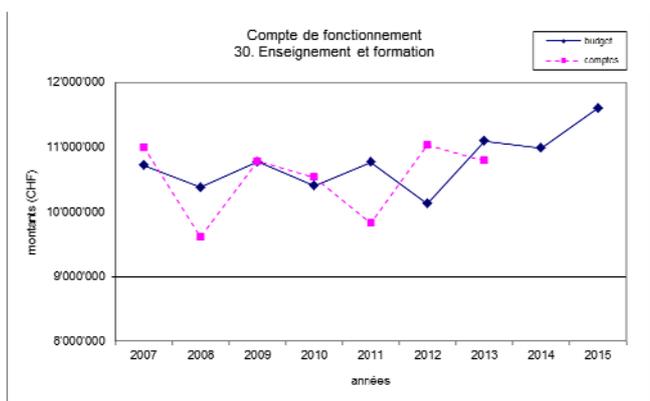
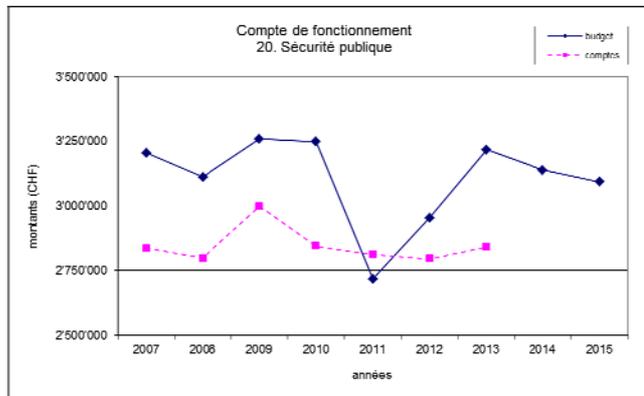
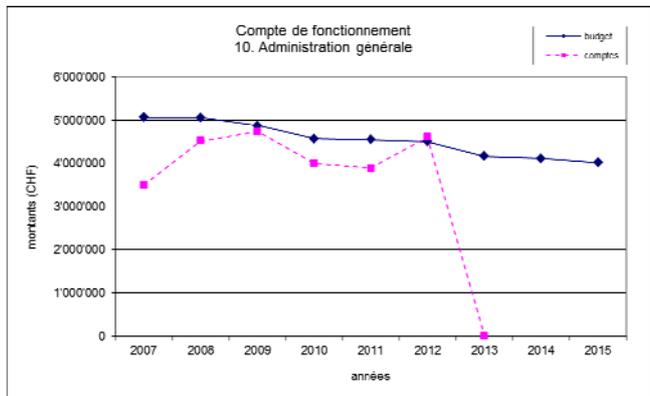
L'évolution globale des comptes de fonctionnement est représentée dans le tableau ci-après (différence entre charges et revenus).



Le tableau ci-dessous donne un récapitulatif des montants par dicastère. Le résultat des dicastères 60 et 90 représente des revenus alors que les autres dicastères sont des charges.

			2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
10	Administration générale	budget	5'068'600	5'064'463	4'867'100	4'562'000	4'535'900	4'493'850	4'153'400	4'103'780	4'007'600
		comptes	3'492'836	4'505'996	4'725'444	3'990'187	3'882'544	4'595'328	423		
20	Sécurité publique	budget	3'203'850	3'110'464	3'257'540	3'246'250	2'717'000	2'952'900	3'215'500	3'136'850	3'091'700
		comptes	2'835'210	2'797'597	2'997'405	2'842'904	2'810'969	2'794'160	2'841'014		
30	Enseignement et formation	budget	10'721'870	10'381'102	10'775'250	10'406'580	10'771'900	10'129'900	11'094'800	10'987'430	11'600'150
		comptes	11'001'989	9'613'325	10'783'136	10'534'579	9'827'679	11'028'577	10'788'497		
40	Affaires culturelles, sports et culte	budget	6'616'300	7'383'678	7'452'040	7'276'790	7'256'900	7'598'650	7'558'720	7'214'990	7'510'300
		comptes	6'706'610	7'387'146	7'393'436	7'151'295	7'545'425	7'625'819	7'378'493		
50	Actions sociales et médico-sociales	budget	5'192'000	5'794'000	6'252'900	7'020'200	7'138'800	6'767'700	8'271'700	8'739'850	8'343'050
		comptes	5'307'080	6'258'102	6'446'425	6'625'941	7'445'932	8'129'000	7'991'238		
60	Eau et énergie	budget	3'727'000	7'484'700	8'896'250	7'834'150	7'618'600	8'108'550	5'586'000	4'017'200	2'077'450
		comptes	8'769'042	7'222'401	6'355'293	6'157'616	7'672'049	9'067'661	4'557'441		
70	Trav. Publics, environnement, édilité	budget	9'440'770	9'375'150	9'896'870	9'287'370	9'448'800	9'486'400	9'820'300	9'187'810	9'585'550
		comptes	7'659'527	8'925'601	9'076'911	9'024'695	8'514'177	9'653'411	10'466'622		
90	Finances et impôts	budget	33'902'100	30'432'939	32'308'000	31'430'200	33'366'800	33'323'300	32'987'300	34'347'200	37'907'800
		comptes	37'450'848	37'435'295	33'771'140	33'962'781	35'855'646	35'372'687	38'833'909		
TOTAL		budget	-2'614'290	-3'191'218	-1'297'450	-2'534'840	-883'900	2'450	-5'541'120	-5'006'310	-4'153'100
		comptes	9'216'637	5'169'929	-1'296'325	-49'205	3'500'970	614'053	3'925'063		

L'évolution des coûts nets (différence entre charges et revenus) dans le temps est présentée graphiquement ci-dessous. Le résultat des dicastères 60 et 90 est positif (excédent de revenus) alors que celui des autres dicastères est négatif (excédent de charges).



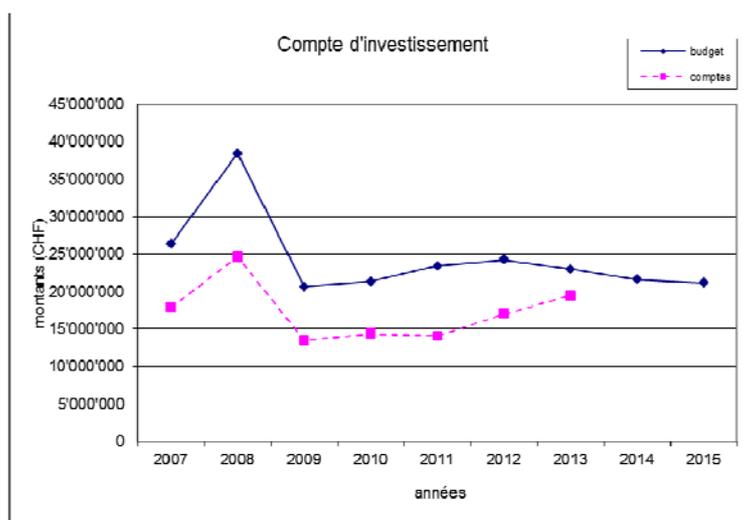
Les charges augmentent globalement de 2.4 millions de francs ou 2.8%. L'augmentation est particulièrement marquée pour le dicastère 20 (sécurité publique, +7.2%), où les recettes augmentent également fortement pour un coût net inférieur à 2014. L'augmentation est également marquée pour les dicastères 30 (enseignement et formation, +5.2%) et 40 (affaires culturelles, sports et culte, +5.2%). Elles diminuent dans les dicastères 10 (administration générale, -2.2%) et 50 (actions sociales et médico-sociales, -4.9%). Dans ce dernier cas, la diminution est due à une nouvelle répartition entre la Ville et le canton.

Les revenus augmentent globalement de 3.2 millions de francs ou 4.1%. Cette augmentation provient essentiellement du dicastère 90 (finances et impôts, +8.9%) où, suite aux revenus fiscaux 2013 meilleurs que prévus, une estimation plus optimiste a été effectuée. Il est à noter que les revenus du dicastère 60 (eau et énergie, -11.5%) subissent une nouvelle baisse importante et ne représentent plus que 15% des revenus de la commune.

Concernant l'excédent entre les charges et les revenus, un déficit de 4.2 millions de francs est budgétisé. Le déficit budgétisé s'affiche en baisse de 0.8 Millions de francs (-17.0%) par rapport au budget 2014.

1.3 LES COMPTES D'INVESTISSEMENTS

L'évolution globale des montants d'investissements est représentée dans le tableau ci-après (différence entre dépenses et recettes).



Sur l'ensemble du montant des dépenses nettes budgétisées (CHF 21'180'000), la Cogest relève qu'une partie importante est constituée de dépenses dont les montants ont déjà été acceptés par le Conseil général à travers des crédits d'engagements:

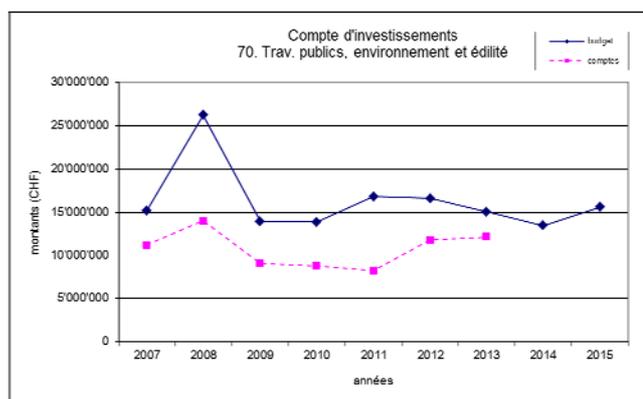
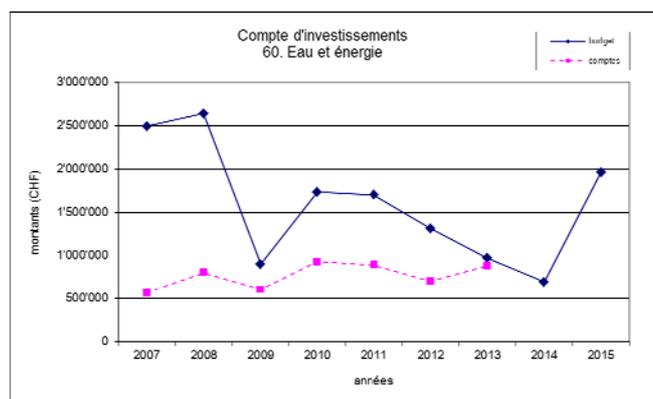
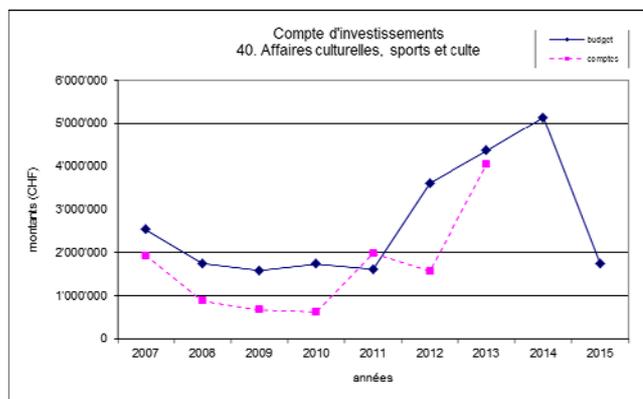
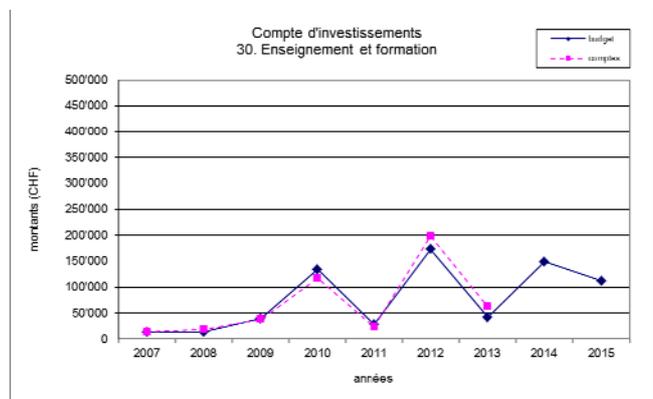
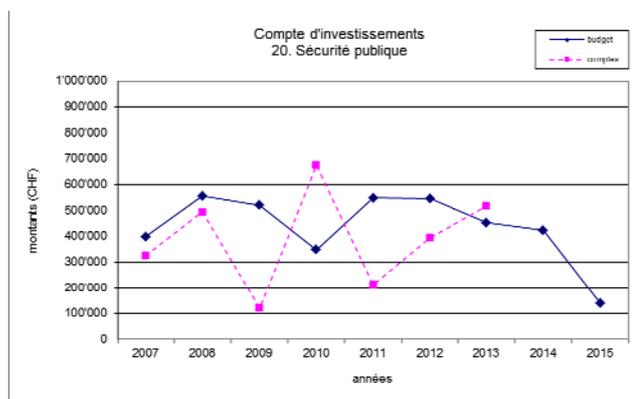
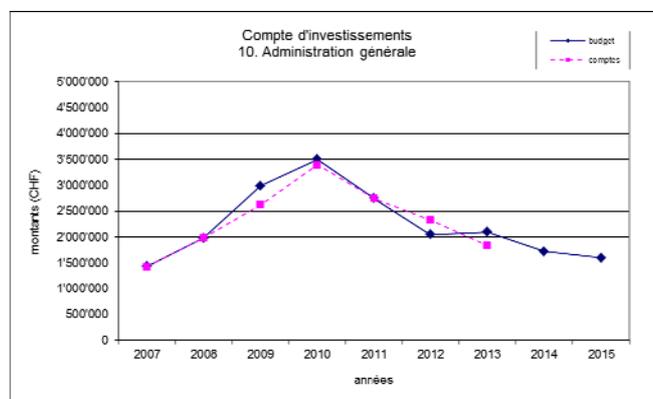
- | | | |
|---------------------------|-----|-----------|
| • Centre sportif Ecosia | CHF | 700'000 |
| • Bains de Géronde | CHF | 705'000 |
| • Zone industrielle Daval | CHF | 2'100'000 |
| • Tranchée CFF Glarey | CHF | 1'150'000 |
| • Complexe sud | CHF | 6'000'000 |
| • Extension CO Goubing | CHF | 1'100'000 |

Il reste un montant de nouveaux investissements de CHF 9'425'000. Dans son rapport, la Cogest ne reviendra pas sur les sujets dont les crédits d'engagements ont déjà été acceptés.

Le tableau ci-après donne un récapitulatif des montants par dicastère.

			2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
10	Administration générale	budget	1'433'000	1'982'000	2'990'000	3'500'000	2'750'000	2'050'000	2'100'000	1'725'000	1'600'000
		comptes	1'427'651	1'982'175	2'627'951	3'397'399	2'750'000	2'322'520	1'831'200		
20	Sécurité publique	budget	399'000	556'000	521'000	348'000	549'000	546'000	453'000	423'200	140'500
		comptes	325'022	494'942	122'671	674'910	211'428	393'974	516'554		
30	Enseignement et formation	budget	14'000	14'000	39'500	134'000	28'000	173'000	42'000	148'950	112'000
		comptes	14'027	19'513	37'791	117'323	22'858	197'933	62'019		
40	Affaires culturelles, sports et culte	budget	2'535'000	1'744'000	1'583'000	1'738'000	1'610'000	3'601'500	4'364'000	5'139'300	1'745'000
		comptes	1'931'919	882'814	673'311	620'226	1'982'251	1'564'228	4'043'638		
50	Actions sociales et médico-sociales	budget	4'300'000	5'260'000	740'000	0	0	0	0	0	0
		comptes	2'386'221	6'435'705	345'355	-208'557	-45'061	0	0		
60	Eau et énergie	budget	2'494'500	2'641'000	903'000	1'733'000	1'700'000	1'316'000	971'000	696'000	1'964'000
		comptes	567'566	801'527	607'688	931'774	890'861	702'054	880'816		
70	Trav. publics, environnement, édilité	budget	15'171'500	26'247'500	13'936'000	13'882'000	16'837'000	16'604'500	15'060'000	13'491'000	15'618'500
		comptes	11'211'337	14'027'222	9'087'909	8'832'146	8'274'128	11'799'744	12'142'664		
	TOTAL	budget	26'347'000	38'444'500	20'712'500	21'335'000	23'474'000	24'291'000	22'990'000	21'623'450	21'180'000
		comptes	17'863'743	24'643'899	13'502'676	14'365'220	14'086'464	16'980'454	19'476'891		

Comme pour les comptes de fonctionnement, la Cogest vous présente l'évolution des différents comptes au cours du temps (différences entre dépenses et recettes).

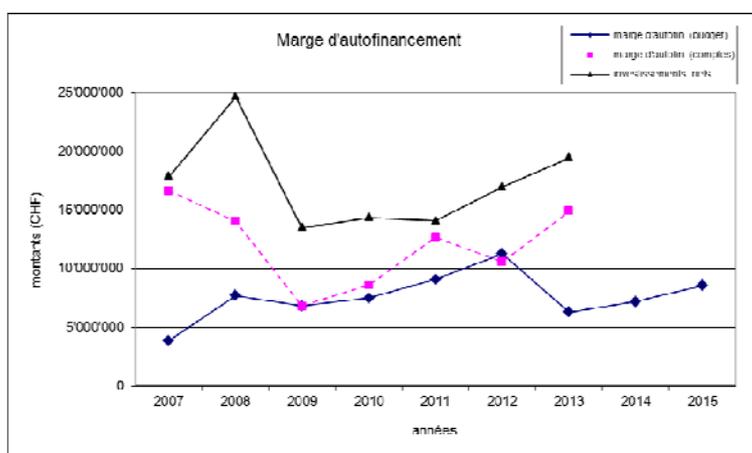


1.4 LA MARGE D'AUTOFINANCEMENT

Le budget 2015 fait ressortir une marge d'autofinancement de CHF 8'593'900, ce qui représenterait un taux de couverture des investissements nets de 40.58%, en hausse par rapport au budget 2014 (33.30%). Les investissements nets représentant un montant de CHF 21'180'000, un recours théorique à l'emprunt de CHF 12'586'100 sera nécessaire pour financer les investissements prévus.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
marge d'autofin. (budget)	3'897'710	7'730'382	6'840'361	7'520'560	9'101'300	11'296'650	6'306'180	7'201'690	8'593'900
marge d'autofin. (comptes)	16'659'842	14'065'256	6'840'361	8'620'728	12'708'587	10'596'728	14'920'947		
investissements nets	17'863'743	24'643'899	13'502'676	14'365'219	14'086'464	16'980'454	19'476'891		
taux de couverture	93.26%	57.07%	50.66%	60.01%	90.22%	62.41%	76.61%		

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la marge d'autofinancement.



2 ANALYSES ET COMMENTAIRES

2.1 RESUME DU MESSAGE DU CONSEIL MUNICIPAL

Contexte général

Les finances cantonales et fédérales traversent une passe difficile, notamment à cause des baisses fiscales successives, de la sous-évaluation du coût des traitements hospitaliers extra-cantonaux, de la recapitalisation des caisses de pension, etc.

De plus, certains cantons, dont le Valais, ont inscrit dans leurs budgets des revenus inexistantes, à cause d'attentes infondées quant aux contributions de la BNS.

Il est donc temps de réformer structurellement, en d'autres termes, de diminuer les dépenses de fonctionnement et d'augmenter les recettes fiscales.

Sierre

Les situations économiques des villes valaisannes sont inégales, car la structure de leur base fiscale et le niveau d'avancement de leur urbanisation sont différents.

Sierre a pour particularité qu'aucune autre ville valaisanne n'a eu à entreprendre une mutation aussi importante de ses structures urbaines. Le développement du sud des voies CFF, la nouvelle école de commerce, le déplacement de la gare routière sont autant de projets qui impliquent un engagement financier conséquent, mais pas disproportionné, vu les avantages que la Ville retirera de cette modernisation.

D'autre part, la Ville est également simultanément présente sur les fronts industriel, sportif et scolaire, avec la réalisation de la zone industrielle de Daval, le centre sportif d'Ecossia et la rénovation progressive des écoles.

Budget 2015

Le budget 2015, bien que déficitaire, est meilleur que celui de 2014, grâce à un accroissement des recettes de 3.2 millions par rapport à l'exercice précédent.

Recettes:

La progression des rentrées fiscales est estimée à 4.13 millions de francs, mais elle est contrebalancée par un recul de 1'332'000 CHF des recettes d'aménagements de production (60.209.435.00). Il faut rajouter à cela la réduction de quelque 130'000 CHF des revenus concernant l'énergie de restitution des Forces Motrices de la Gouggra (60.209.426.05), à mettre en relation avec l'augmentation de 16'000 CHF du compte 60.200.352.04 (frais énergie restitution FM Gouggra SA).

Les principales variations des subventions et participations encaissées sont les suivantes:

- participation communes partenaires (police intercommunale): + 75'000 CHF (20.209.452.00);
- subvention cantonale fonctionnement PC régionale: + 60'000.00 CHF (20.409.461.02);
- subvention cantonale jeunesse et intégration: + 140'000 CHF (40.109.461.01);
- subventions communales intégration: + 50'000 CHF (40.109.462.00);
- subvention éclairage public: - 89'000 CHF (60.409.460.00);
- péréquation financière: + 235'000 CHF (90.329.444.00);

La Ville table également sur les rentrées supplémentaires suivantes:

- recettes parkings: + 70'000 CHF (20.209.427.01);
- amendes encaissées grâce au radar, au renforcement des contrôles, à la mise en place de contrôles plus systématiques dans les zones sensibles: + 100'000 CHF (20.209.437.00);

Charges:

Les charges quant à elles augmentent de 2.4 millions et elles sont de plusieurs types:

- circonstanciées:
 - amortissements (+ 460'000 CHF);
 - entretien des aménagements de production (+ 550'000 CHF, 60.200.312.00);
 - pertes fiscales (+250'000 CHF);
- liées:
 - contributions au traitement des enseignants (+ 262'000 CHF, 30.200.361.01 et 30.300.361.00);
 - participation au fonctionnement de la HES-SO (+ 309'000 CHF, 30.100.351.02);
 - part communale aux routes cantonales (+ 120'000 CHF);
- non liées:
 - soutien aux festivités organisées pour les 50 ans de l'ASLEC (+ 30'000 CHF, 40.100.365.01);
 - soutien accordé à la mise sur pied d'un nouveau spectacle d'été en 2015 (+ 20'000 CHF, 40.100.365.02);
 - soutien au développement du TLH aux niveaux de l'équipement, de la création et de la promotion (83'500 CHF).

Il est à relever que la participation au centre médico-social est en baisse de 309'000 CHF suite à l'entrée en vigueur au 01.01.2015 de la loi sur les soins de longue durée qui réduit le taux de contribution communale de 37.5 % à 30 % (50.100.352.00).

Comptes autofinancés:

Le budget 2015 prévoit une diminution du déficit d'environ 128'000 CHF pour le service d'épuration des eaux (70.319) et un prélèvement au fonds de l'élimination des ordures (70.329) augmenté de près de 53'000 CHF.

Le fonds de renouvellement du service d'élimination des déchets devrait boucler avec un solde négatif fin 2015; un examen prochain du système de tarification sera engagé.

Dettes, amortissements, marge d'autofinancement:

Les amortissements et la marge d'autofinancement s'élèvent respectivement à plus de 12.7 millions et à près de 8.6 millions.

Quant aux investissements, ils se situent à un niveau élevé, dans la ligne de ceux budgétisés ces dernières années, soit 25.3 millions de francs (bruts). Ils sont plus élevés que les investissements moyens des dernières années. On considère que la Commune opère un rattrapage.

La marge d'autofinancement devrait permettre de couvrir les investissements ordinaires sur le long terme. Cet objectif n'est pas réalisé dans le budget 2015, le taux de couverture ne s'élevant qu'à 40.58%.

La dette bancaire à long terme s'élève à 35.5 millions de francs avec un taux d'intérêt moyen de 2.035 % au moment de la rédaction du budget ; elle a progressé de 3.5 millions de francs ces 12 derniers mois.

Conclusions:

La Ville a procédé à une évaluation pragmatique et réaliste des recettes fiscales et estime que celles-ci seront à la hausse en 2015, mais qu'elles sont toutefois tributaires de la conjoncture économique.

La Ville, selon son appréciation, maîtrise strictement les coûts partout où elle peut le faire, mais les charges dont la progression est la plus importante échappent au contrôle communal.

L'exécutif ne propose pas cette année d'augmenter le coefficient d'impôt, car la situation n'a pas évolué de manière à justifier une telle démarche.

Plan financier 2015 – 2018

Les taux de progression annuels des charges et des recettes sont identiques à ceux présentés l'an passé dans le plan financier 2014 – 2017, à deux exceptions près:

- il passe de -0.5 % à 0 % pour les charges de l'administration générale;
- il progresse de 0 % à 1 % pour les revenus du dicastère eau et énergie.

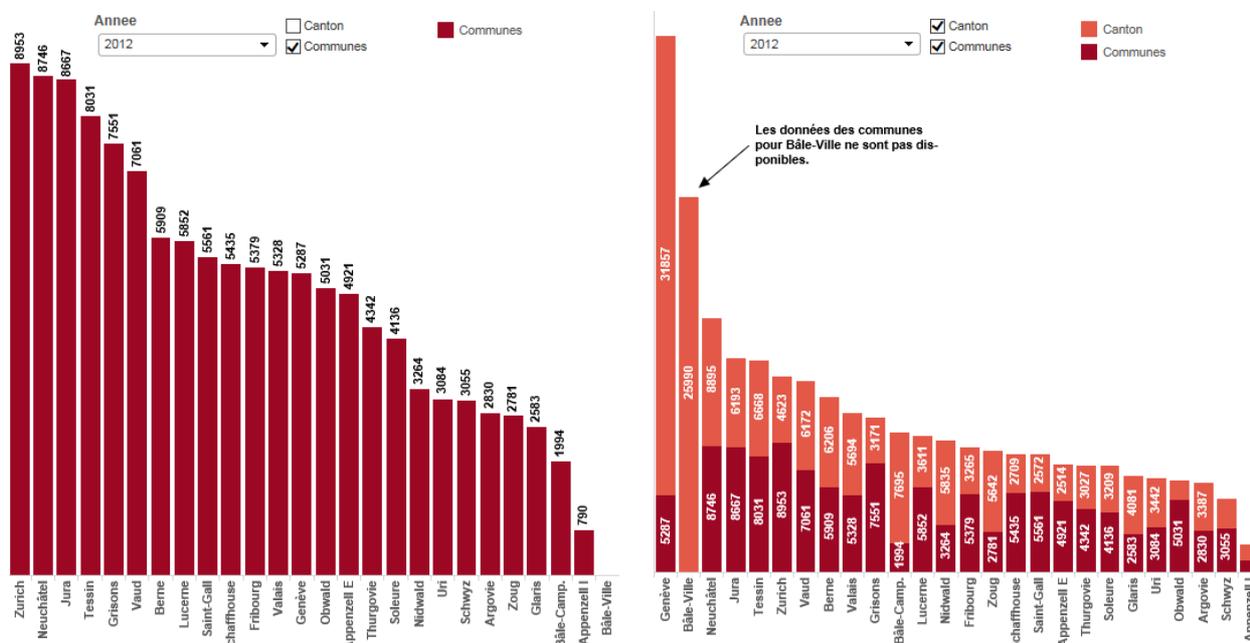
Dicastère	Charges	Revenus
<i>Administration générale (10)</i>	0%	2.5%
<i>Sécurité publique (20)</i>	0%	2%
<i>Enseignement et formation (30)</i>	0%	1.5%
<i>Affaires culturelles, sports et culte (40)</i>	-0.5%	0%
<i>Actions sociales et médico-sociales (50)</i>	3%	3%
<i>Eau et énergie (60)</i>	0%	1%
<i>Travaux publics, environnement, édilité (70)</i>	0.5%	1%
<i>Finances et impôts (90)</i>	-	1.5%

Les taux d'intérêt des emprunts et d'amortissement du patrimoine administratifs annoncés sont respectivement de 2.5% et 10% (inchangés par rapport à l'an passé).

Avec cette planification, il est estimé que la dette nette par habitant passerait de 711 CHF (endettement faible) au 1er janvier 2015 à 3'168 CHF (endettement mesuré) au 31 décembre 2018.

2.2 EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT

L'endettement brut de la Ville de Sierre est en augmentation (41.7 millions de francs au 1^{er} janvier 2015 selon le plan financier 2015-2018), mais reste à un niveau faible (711 CHF/habitant) en comparaison avec la moyenne des communes valaisannes au 31.12.2012 (5'328 CHF/habitant):



(source : http://public.tableausoftware.com/shared/R3KHC5TX6?:display_count=yes)

La Cogest estime par conséquent que la Ville de Sierre a la capacité économique, dans une certaine mesure, à recourir à l'emprunt afin de poursuivre les investissements. Il apparaît toutefois souhaitable d'étaler ces investissements dans le temps afin:

- de limiter l'augmentation des charges d'amortissement qui pèsent sur les comptes de fonctionnement et augmentent le déficit budgétaire;
- de répartir les investissements dans le temps afin que l'économie régionale en bénéficie au mieux;
- de lisser les investissements dans le temps afin que les infrastructures réalisées ne nécessitent pas toutes des rénovations en même temps.

2.3 COMMENTAIRES

Ne sont reportés ci-après que les éléments principaux qui sont ressortis des entretiens avec le Président, les conseillers municipaux et les chefs de service.

2.3.1 MESURES D'ÉCONOMIES ÉTUDIÉES PAR LA MUNICIPALITÉ

Une série de 12 mesures a été examinée par la commission des finances. Huit d'entre elles ont été proposées au Conseil municipal, qui en a retenu six, dont deux sans impact financier direct mais avec des perspectives d'économies de temps, ce qui permet de disposer de ressources pour d'autres tâches. Une partie d'entre elles déploient déjà leur effet dans le cadre du présent budget.

- Sous-traitance auprès d'une gérance immobilière de la place de la gestion d'objets immobiliers loués par la Commune: **retenu, sans impact financier direct.**
- Etablissement d'un inventaire des petits espaces verts et autres places appartenant à la commune, dont l'entretien pourrait être confié aux voisins et dont le service serait ainsi déchargé: **retenu, sans impact financier direct.**
- Abandonner le subside de 50'000 CHF alloué par la Ville à Sierre-Anniviers-Marketing: **non retenu.**
- Réduction de la permanence policière à 2 personnes durant les nuits les plus calmes du début de semaine (hors événements particuliers), avec en appui un service de piquet de 1 ou 2 personnes, en fonction de la taille du groupe: **retenu, diminution des coûts induits par le travail de nuit non quantifié.**
- Réduction du budget de la Bibliothèque-Médiathèque alloué aux acquisitions de nouveaux ouvrages: **retenu, 30'000 CHF.**
- Abandon de l'activité actuelle (expositions) déployée dans les Caves de Courten, générant une économie possible de 35'000 CHF: **non retenu.**
- Déléguée à la jeunesse, association sierroise de loisirs et de culture (ASLEC), écoles: **aucune mesure particulière proposée par la commission.**
- Retarder la fabrication de la glace jusqu'au début septembre, à moins que le club de hockey décide de contribuer aux coûts par un montant forfaitaire de l'ordre de 40'000 CHF : **non retenu.**
- Prestations du CMS: **aucune mesure particulière proposée par la commission.**
- Suppression des désistements non facturés à la crèche et à l'UAPE: **retenu, 70'000 à 80'000 CHF.**
- Réexamen du concept salarial et possibilité de réduire le taux de progression salariale: **non retenu.**
- Suppression des jetons de présence des enseignants pour les activités pouvant être considérées comme faisant partie du cahier des charges : **retenu, environ 13'000 CHF.**

La Cogest souhaite que cet exercice soit répété lors de chaque budget aussi longtemps que celui-ci est déficitaire.

2.3.2 10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10.500.318.00 Promotion économique

La promotion économique revêt une importance certaine pour le développement économique de notre Ville. Dans son message, la Municipalité décrit le plan d'action et les activités pour la législature en cours. Pour la Cogest, le plan d'action exprime une vision générique.

Par analogie au budget cantonal, la Cogest invite la Municipalité à introduire, en sus du message politique, la déclinaison de mesures avec délais ainsi que la mise en place d'indicateurs (réalisé 2013, planifié 2014, planifié 2015, écart 14/15), ceci afin de garantir et de mesurer l'efficacité des moyens et des investissements engagés.

10.500.364.00 Politique touristique

La loi sur le tourisme du 9 février 1996 stipule à l'article 7 que les communes ont notamment pour tâches l'élaboration de la politique locale du tourisme en collaboration avec les sociétés de développement et à veiller à son implication. Ces principes sont restés identiques avec la nouvelle loi sur le tourisme du 8 mai 2014.

18 ans après l'entrée en vigueur de la loi, la Cogest constate que la Municipalité n'est toujours pas au bénéfice d'une politique touristique validée et en force.

La Cogest relevait dans son rapport sur les comptes 2012 que suite au changement opéré à la tête de la promotion économique, le mandat visant à la déclinaison de la politique touristique sierroise, débuté en 2011 n'avait pas été poursuivi en 2012. Il s'agissait en l'espèce de poursuivre et de concrétiser l'étude établie par un consultant externe en collaboration avec des acteurs locaux. L'étude ayant été financée, il aurait été opportun d'analyser au moins les possibilités de poursuivre le projet financé en 2011.

La Municipalité précise que la politique touristique est en phase finale de rédaction et qu'un rapport sera présenté au Conseil municipal d'ici la fin de l'année 2014.

La Cogest demande à la Municipalité de valider dans les meilleurs délais la politique touristique conformément aux dispositions légales et d'assurer ainsi la cohérence et l'adéquation des ressources financières allouées au tourisme.

2.3.3 20. SECURITE PUBLIQUE

20.209.452.00 Part. communes partenaires

Les budgets 2013 et 2014 prévoyaient respectivement des rentrées financières supplémentaires de l'ordre de 100'000 CHF pour le compte 20.209.427.00 « recettes parcomètres » et de 360'000 CHF pour la rubrique 90.209.426.06 « dividende SIESA ». Or, la Municipalité a finalement renoncé à augmenter les tarifs des parcomètres et la modification du mode de répartition du dividende entre les actionnaires SIESA, demandée par la Ville, n'a pas été acceptée.

Le budget 2015 quant à lui table sur une augmentation du tarif forfaitaire appliqué aux Communes partenaires pour tenir compte de l'évolution des prestations fournies par la police municipale de Sierre, ce qui devrait rapporter 75'000 CHF de plus. Or, il se trouve que Sierre n'en est qu'au stade de la discussion avec les représentants de Chalais, Chippis, Grône, Miège et Veyras pour faire passer le forfait de 48 à 54 CHF par habitant, avec une année transitoire (2015) à 52 CHF. La nouvelle convention, dont la dernière modification ne remonte qu'à 2012, n'est donc pas signée.

D'autre part, la rubrique « Transport de fonds » (20.202.318.07), qui avait été supprimée du budget 2014, réapparaît dans le budget 2015 (+13'000 CHF). En effet, l'analyse de risque faite après coup a montré la nécessité de continuer à mandater une entreprise spécialisée afin de transporter et compter l'argent des différentes caisses communales et que le traitement de la monnaie par les services communaux eux-mêmes n'était finalement pas envisageable.

Enfin, la rubrique 10.409.423.01 « redevances publicitaires » prévoit des recettes de CHF 60'000 au moins depuis le budget 2012. La mise en œuvre des mesures concrètes n'est toujours pas arrêtée alors que ce montant continue à être budgétisé.

Suite aux exemples cités ci-dessus, la Cogest s'est inquiété d'une budgétisation prématurée de rentrées financières. Même si la participation des communes partenaires aux frais de police serait, selon la Municipalité, admise par les communes voisines, la Cogest demande qu'à l'avenir ne figurent plus au budget que des recettes ou des baisses de charges avérées, dûment analysées et validées et non pas simplement espérées ou envisagées.

2.3.4 30. ENSEIGNEMENT ET FORMATION

30.200.302.00 Activités spécialisées, animations, encadrement

Depuis la rentrée scolaire 2013 – 2014, les tâches pédagogiques (programme, organisation du parcours scolaire, etc..) incombent au Canton, alors que les tâches de proximité (locaux scolaires, repas de midi, informatique, etc..) sont du ressort de la Commune.

Les jetons de présence alloués aux enseignants ont été revus, des suites de cette nouvelle organisation. Ainsi, depuis 2014, les enseignants ne touchent plus de jetons pour les séances pédagogiques, car relevant du Canton, les défraiements étant uniquement maintenus pour les tâches de proximité, donc communales, et qui auraient nécessité l'engagement de personnel, si elles n'avaient pas été réalisées par des enseignants.

Cette analyse a permis de faire passer le montant alloué aux jetons de présence de quelque 14'000 CHF à 1'500 CHF.

La Municipalité précise que les autres collaborateurs communaux qui participent à des commissions de l'exécutif ne touchent plus de jetons de présence, que ce soit en-dehors des horaires de bureau ou non, et ce depuis plusieurs années déjà. Par contre, s'ils assument des fonctions en lien avec la Commune, mais indépendantes de leur activité professionnelle (cours d'appui, culture parascolaire, pompier, etc.), ils sont rémunérés.

2.3.5 40. AFFAIRES CULTURELLES, SPORTS ET CULTE

40.100.365.00 Sociétés culturelles

Les montants portés à ce compte ont fortement augmentés au fil des années, passant de CHF 39'600 en 2004 à CHF 73'050 en 2013 (+84.5%).

En 2014, la somme budgétée est passée de CHF 73'000 à CHF 60'000 au motif que le soutien accordé à l'UniPop, comptabilisé dans cette rubrique, avait été transféré dans le compte 30.100.365.00 « subsides et soutiens divers ».

Dans un souci de rigueur budgétaire, la Cogest propose de maintenir le budget de ce poste au niveau de 2014 et d'amender de **CHF 5'000** le compte 40.100.365.00, le ramenant à CHF 60'000.

40.100.365.02 Manifestations artistiques/culturelles

Le budget 2015 prévoit CHF 20'000 de plus par rapport au budget précédent, car la Municipalité souhaite soutenir la mise sur pied d'un nouveau spectacle d'été en 2015. Un montant de CHF 30'000 a en effet été réservé dans cette rubrique pour la Compagnie Opale.

Dans un souci de rigueur budgétaire, la Cogest propose de maintenir le budget de ce poste au niveau de 2014 et d'amender de **CHF 20'000** le compte 40.100.365.02, le ramenant à CHF 100'000.

40.100.365.05 Fondation Rainer Maria Rilke

Une augmentation ponctuelle du subside avait été accordée en 2013, faisant passer celui-ci de CHF 60'000 à 70'000. Le soutien est repassé à CHF 60'000 en 2014.

Dans un souci de rigueur budgétaire, la Cogest propose d'aligner le budget 2015 sur celui de 2014 et d'amender de **CHF 10'000** le compte 40.100.365.05, le maintenant à CHF 60'000.

40.100.365.25 Festivals

En 2013, la Municipalité a entamé une analyse de la politique de soutien qu'elle accorde aux grands événements culturels sierois, analyse basée sur des critères tels que le rayonnement culturel ou la qualité de gestion de ces « top events ». Elle a créé le nouveau compte baptisé « Festivals » et l'a doté de 200'000 CHF, dont 10% réservés aux jubilés. En 2014, 20'000 CHF ont ainsi été dévolus à DreamAgo pour ses 10 ans d'activité.

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2015, la Municipalité a fait preuve de cohérence dans l'attribution des subsides; en effet, en l'absence d'anniversaire, seuls 180'000 CHF ont été budgétés, avec la clé de répartition suivante:

- 80'000 CHF pour DreamAgo;
- 50'000 CHF pour le Sierre Blues Festival;
- 40'000 CHF pour le Week-end au bord de l'eau + 10'000 CHF de garantie de déficit.

DreamAgo

La brochure récapitulative de ses activités que DreamAgo a fait suivre à la Cogest relève que « Dans l'année qui précède l'atelier, dix scénarios en provenance du monde entier, écrits en français, anglais ou en espagnol, sont sélectionnés parmi les centaines qui parviennent aux bureaux de DreamAgo Suisse, France, États-Unis ou Espagne. ». D'autre part, le site internet de DreamAgo indique que les frais d'inscription à la sélection varient de 38 à 55 EUR et que les commentaires des scénarios non retenus (si demandés) s'élèvent à 100 EUR.

Selon DreamAgo, hormis un montant d'une quinzaine de milliers de francs que DreamAgo France a prêté à DreamAgo Suisse pour clore son budget « Plume et Pellicule » il y a 5 ans, il n'y a jamais eu aucun mélange entre les comptabilités des différentes associations.

DreamAgo annonce avoir reçu l'an passé 127 scénarios et n'avoir encaissé qu'environ 2'000 EUR en frais d'inscription, certaines inscriptions ayant été offertes.

Chaque scénario reçu a été envoyé à quatre lecteurs pour sélection et chaque lecture a été payée 20 EUR – soit un coût de 80 EUR par scénario à la charge de DreamAgo. Chaque lecteur a donc touché 2'540 EUR à titre de rémunération.

Quant au montant encaissé pour les commentaires, il s'élève à 1'000 EUR. DreamAgo a ensuite payé 80 EUR le « script-Doctor » pour chacun des 10 commentaires, le solde de 200 EUR étant porté au bénéfice de DreamAgo.

Ces mouvements ne sont pas clairement identifiables dans les pièces comptables transmises à la Cogest et cette dernière demande à ce qu'ils le soient à l'avenir.

Enfin, dès l'édition 2015, l'entrée aux projections destinées au public sera payante. DreamAgo envisage de fixer un prix d'entrée à 5 CHF et d'éventuellement mettre en place un abonnement pour les personnes qui désireraient participer à toutes les projections. La Commission de gestion salue cette décision, mais demande à ce que ces recettes figurent au budget.

Week-end au bord de l'eau

Le subside accordé à ce festival est de l'ordre 40'000 CHF, assorti d'une garantie de déficit de 10'000 CHF. Il est étonnant que les organisateurs du Week-end au bord de l'eau ait établi leur budget en y portant directement 50'000 CHF de recettes.

40.250.318.03 TLH – Création – Accueils programmation

L'augmentation de 50'000 CHF de ce compte se divise de la façon suivante:

- 20'000 CHF d'augmentation du subside communal, afin de remettre celui-ci au même niveau qu'en 2012;
- 30'000 CHF correspondant à des moyens complémentaires dont il a été admis qu'ils ne peuvent être engagés que si des subsides supplémentaires sont enregistrés, et uniquement dans cette mesure. Ces 30'000 CHF supplémentaires sont également budgétisés dans les subventions et dons (40.259.461.00).

La Cogest soutient la recherche de subsides auprès de sponsors et de mécènes. Cela devrait d'ailleurs faire partie du cahier des charges des directeurs du théâtre. Il est tout à fait logique de mettre 30'000 CHF au budget afin de pouvoir dépenser lesdits subsides sans dépasser le budget, étant entendu que ce montant ne pourra être dépensé que si une somme correspondante d'aides à la création est trouvée auprès de sponsors privés.

L'an passé, la commission a proposé d'amender de CHF 20'000 ce compte, le ramenant à CHF 230'000, soit au niveau du budget 2013, de manière à ce que le TLH participe à l'effort d'économie général. Cet amendement a été validé par le Conseil Général, et la volonté de ce dernier doit être respectée.

Cette année, un amendement à la baisse de **CHF 20'000** est donc dans la droite ligne de ce qui a été décidé l'an passé. La Cogest propose donc de ramener le budget du compte 40.100.365.03 à CHF 260'000.

40.350.503.00 Patinoires

Un quart de million de francs est prévu pour des études liées à la future patinoire sur le terrain Micarna - terrain que la Commune ne possède pas et qui nécessiterait un changement de zone pour y édifier une telle infrastructure sportive.

De son aveu même, le Conseil municipal doit encore arrêter la forme définitive de cette démarche qui vise à établir le cahier des charges, le plan financier et l'éventuelle organisation d'un concours en entreprise générale ; au terme de ce travail, la patinoire est censée être définie au clou près.

En-dehors de sa volonté clairement affichée d'aller de l'avant dans ce projet dans la zone précitée, la Municipalité n'apporte aucune garantie quant à la faisabilité de ce dernier d'un point de vue légal, sur ce terrain en particulier.

Selon elle, si d'aventure la patinoire ne pouvait pas y être édiflée, cette étude serait transposable à n'importe quel autre terrain, sans autre coût supplémentaire, exception faite d'une nouvelle évaluation des répercussions routières d'une patinoire, en terme de trafic et de parage.

Une courte majorité de la Commission de gestion ne partage pas cette analyse et estime qu'un changement de terrain induirait inévitablement une deuxième étude coûteuse pour réadapter le projet initial aux caractéristiques propres du nouvel emplacement.

Même si la Cogest ne remet pas en cause la nécessité de construire une nouvelle patinoire, cette étude semble prématurée. Tant qu'il n'a pas été démontré qu'il était effectivement possible d'acheter le terrain Micarna, d'effectuer le changement de zone et de construire un ouvrage tel qu'une patinoire sur celui-ci, il est recommandé de différer cette étude et par conséquent, d'amender de **CHF 250'000** ce compte.

2.3.6 60. EAU ET ENERGIE

60.300.503.00 Réfection bâtiments Itagne

Les travaux prévus à Itagne ne sont, de l'avis de la Cogest, pas prioritaires. Nous proposons donc de repousser ces travaux et d'amender le compte 60.300.503.00 de **CHF 110'000**, ou en d'autres termes de l'amender à zéro.

2.3.7 70. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT, ÉDILITÉ

70.110.301.00 Traitements / engagement d'une personne externe

Les données nécessaires à l'établissement des statistiques démographiques se trouvent dans les registres des habitants (RdH) des cantons et des Communes.

Afin d'utiliser ces registres à des fins statistiques, il a fallu procéder à leur harmonisation, ceux-ci étant gérés différemment selon les cantons. Ce travail d'harmonisation a été réalisé en 2010, dans le cadre d'une collaboration entre la Confédération, les cantons, les Communes, les fournisseurs de logiciels, la Poste et divers autres partenaires.

Toute personne inscrite dans un RdH s'est vu attribuer un identificateur fédéral de bâtiment (EGID) et un identificateur fédéral de logement (EWID), correspondant respectivement au bâtiment et au logement où elle réside. Ces deux identificateurs sont attribués par le Registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL).

Les collaborateurs des collectivités publiques ont accès en tant que client au RegBL afin de consulter et mettre à jour les informations sur les bâtiments et logements construits sur leur territoire.

C'est le lien entre le RegBL et le RdH qui permet de déterminer le taux de vacance des appartements et celui des résidences secondaires.

Le contrôle des habitants a constaté des erreurs dans le registre fédéral des bâtiments et des logements ; selon la Municipalité, celles-ci se sont sans doute accumulées durant une trentaine d'années pour diverses raisons. Ce constat a débouché sur le rapport à la commission du personnel du 30 mars 2012 dans lequel le service de la sécurité publique indique que le registre n'est pas à jour et demande des moyens en personnel afin de pouvoir comprendre le problème et y remédier.

Le 11 mars 2014, la Ville de Sierre a été informée par le département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication que son taux de résidences secondaires dépassait les 20%. La Confédération a demandé à la Commune d'apporter la preuve que son taux de résidences secondaires était inférieur au seuil critique, d'où la nécessité de contrôler 1'800 appartements, présentés comme non occupés par le RegBL.

La Ville a donc engagé une personne externe afin de réaliser cette tâche, secondée en cela par la police municipale.

Cette étude a commencé en mai 2014 et se poursuivra au moins jusqu'à mai 2015. A ce jour, environ 1'100 logements ont été contrôlés, dont 250 par la police.

Concrètement, 5 logements sont visités par heure, mais la pratique montrerait que c'est l'ensemble de l'immeuble où se situe le logement qui doit être contrôlé.

Bien que le nombre d'heures consacrées à cette mise à jour n'ait pas été plafonné par la Municipalité, cette dernière estime que la rémunération de cette personne sera d'environ 42'000 CHF, répartie sur 2014 et 2015.

A l'avenir, les données pour la mise à jour du registre des logements seront fournies par l'Édilité (nouvelles constructions, transformations et démolitions) et la coordination avec le registre des habitants sera assurée par le service de la sécurité publique, c'est-à-dire le contrôle de l'habitant avec la collaboration éventuelle de la police municipale. Ce travail aura un coût dont il faudra tenir compte par la suite.

La Cogest attend avec intérêt les conclusions de l'étude en cours, en particulier sur le volet du taux de vacance des appartements à Sierre ; cet élément permettra notamment d'évaluer s'il y a pénurie ou non de logements sur le territoire communal.

70.260.365.00 Floralies sierroises

Les Floralies sierroises vont revenir au centre-ville afin d'animer celui-ci mais aussi d'inverser la tendance au niveau du nombre d'entrées. Une baisse des entrées payantes en 2015 pourrait signifier la fin de l'évènement.

Edition	Entrées payantes
1989 - Hôtel de Ville	8'624
1991 - Hôtel de Ville	7'019
1993 - Hôtel de Ville	6'457
1995 - Hôtel de Ville	6'269
1997 - Hôtel de Ville	5'233
1999 - Hôtel de Ville	5'762
2001 - Hôtel de Ville	5'632
2003 - Hôtel de Ville	5'157
2005 - Hôtel de Ville	5'500
2007 - Château Mercier	4'498
2009 - Château Mercier	3'596
2011 - Château Mercier	3'179
2013 - Château Mercier	3'566

70.210.501.88 Aménagement mobilité douce

La Cogest est en principe favorable aux mesures favorisant la mobilité douce (aménagement de pistes cyclables ou chemins pédestres).

Un montant de CHF 60'000 a été inscrit sous cette rubrique afin de permettre la mise en place d'un système de guidage et de signalisation des piétons en Ville de Sierre. Ce système est appelé à remplacer les précédents panneaux qui ont été progressivement démantelés en fonction des travaux au centre-Ville et des détériorations qu'ils ont subis. Le système pressenti devra guider les piétons vers les principales destinations à la fois publiques et touristiques (hôpital, TLH, Château Mercier...). Les directions devraient être complétées par l'inscription d'une notion de durée de parcours visant à inciter non seulement les visiteurs de notre Ville, mais également nos concitoyens, à privilégier la marche pour les déplacements interurbains.

Même si ce projet de balisage de cheminements piétons est intéressant, la Cogest ne croit pas qu'il en résultera un changement significatif des habitudes de déplacement. Etant donné le déficit budgétaire actuel, nous proposons de différer la réalisation de ce projet et d'amender le compte 70.201.501.88 de **CHF 60'000**, le ramenant à CHF 75'000.

70.410.503.00 Réfection des bâtiments communaux

Outre les travaux au rez-de-chaussée de l'hôtel de Ville (750'000 CHF), le montant principal est prévu pour le remplacement du système de chauffage du centre horticole (290'000 CHF).

Selon la Municipalité, les coûts totaux imputables à la production horticole se montent à un peu moins de 210'000 CHF/an en tenant compte de l'ensemble des coûts y relatifs (main d'œuvre, traitements des végétaux, outillage, consommations et amortissement du nouveau chauffage). L'achat auprès de grossistes des fleurs et autres plantes représenterait un total avoisinant 320'000 CHF/an. La Commune ne réaliserait donc pas d'économie sans réduire fortement son activité en matière de fleurissement des espaces publics.

Actuellement, 1.25 équivalent plein temps est occupé à la production florale dans l'effectif des parcs et jardins. L'abandon de la production florale limiterait l'utilisation des tunnels et serres de Noës sans toutefois en permettre forcément le démantèlement, car les serres de stockage servent à la réception des plantes entre leur livraison et leur plantation ainsi que pour le stock des plantes.

2.3.8 90. FINANCES ET IMPOTS

90.409.490.13 Intérêts immeuble Itagne, -50'800 CHF

90.409.490.15 Amortissement immeuble Itagne, -65'400 CHF

90.409.490.19 Intérêts et amortissement Espace culturel des Marais, -80'000 CHF

90.409.490.20 Intérêts et amortissement Théâtre les Halles, -70'000 CHF

Ces annuités correspondent à une imputation interne et sont destinées à transférer les charges d'un service à l'autre. Si la comptabilisation de ces annuités est neutre sur le budget consolidé de la Municipalité, une modification de la base de calcul « améliore » l'image du compte de fonctionnement spécifique.

La Municipalité justifie la modification de la pratique en citant, à titre d'exemple, des changements de taux d'intérêts du marché ou des travaux d'entretien à caractère d'investissements.

En fonction de la stabilité des taux d'intérêts et des investissements opérés dans les rubriques concernées, les arguments de la Municipalités ne convainquent pas la Cogest. Cette pratique ne permet pas d'avoir une lecture linéaire et transparente des budgets.

	Budget 2015	Budget 2014	Ecarts
Total des charges 40.250	1'078'800	1'050'400	28'400
./. annuités comptables	-100'000	-170'000	70'000
Charges de fonctionnement	978'800	880'400	+98'400 +11.2 %
Total des charges 40.200	844'050	929'920	-85'870
./. annuités comptables	-120'000	-200'000	80'000
Charges de fonctionnement	724'050	729'920	-5'870 -0.8%
Total des charges 60.300	111'950	224'800	-112'850
./. annuités comptables	0	-116'200	116'200
Charges de fonctionnement	111'950	108'600	+3'350 +3.1%

La Cogest demande à l'avenir de garder une approche mathématique identique, sans artifice comptable, ou de le justifier de manière fondée et arithmétique.

3 CONCLUSIONS

La Cogest a analysé le budget 2015 sur la base des documents fournis et des entretiens accordés par les conseillers municipaux, les chefs de service et par Messieurs François Genoud et Jérôme Crettol.

Les membres de la Commission de gestion remercient chaleureusement tous leurs interlocuteurs pour leur amabilité et leur disponibilité.

3.1 ANALYSES ET DECISIONS

La Ville de Sierre se trouve dans une situation financière délicate car elle doit réaliser plusieurs investissements importants pour son développement et simultanément faire face à un budget 2015 déficitaire de **CHF 4'153'100**. Un contrôle strict des charges de fonctionnement est nécessaire afin de limiter le déficit et de retrouver rapidement l'équilibre budgétaire.

Il y a une année, la Municipalité avait laissé entendre qu'elle disposait de plusieurs pistes d'économie. Douze mesures ont été étudiées, six ont été retenues dont trois permettant des économies d'un montant total de **CHF 113'000 à 123'000**.

Cet effort est louable, mais il n'est pas suffisant étant donné que le déficit budgétaire est plus de trente fois supérieur aux mesures d'économies retenues. Nos attentes au niveau des économies n'ont pas été atteintes, et cela justifie à posteriori le refus de la Commission de gestion et du plénum d'augmenter le coefficient d'impôt avant que des économies structurelles aient été réalisées.

Cela nous amène également à proposer des amendements pour certains comptes non liés dont les budgets sont en hausse. En période de déficit, le maintien de certains budgets au niveau de 2014 ne va déjà pas de soi, des augmentations évidemment encore moins.

Concernant les investissements au budget 2015, ceux-ci se situent à nouveau à un niveau élevé. Sierre investit pour l'avenir et c'est positif. Nous recommandons néanmoins quelques amendements au niveau des investissements.

Comme déjà mentionné il y a douze mois, il est nécessaire d'opérer des choix au niveau des prestations fournies par la Commune, sans tabou ni a priori.

Arrivée au terme de son analyse, la Commission de gestion recommande au Conseil général:

- **d'entrer en matière;**
- **d'approuver le budget 2015 avec les amendements proposés ci-dessous;**
- **d'autoriser le Conseil municipal à contracter les emprunts que ce budget implique.**

3.2 AMENDEMENTS

40.100.365.00 Sociétés culturelles

Les montants portés à ce compte ont fortement augmentés au fil des années, passant de CHF 39'600 en 2004 à CHF 73'050 en 2013 (+84.5%).

En 2014, la somme budgétée est passée de CHF 73'000 à CHF 60'000 au motif que le soutien accordé à l'UniPop, comptabilisé dans cette rubrique, avait été transféré dans le compte 30.100.365.00 « subsides et soutiens divers ».

Dans un souci de rigueur budgétaire, la Cogest propose de maintenir le budget de ce poste au niveau de 2014 et d'amender de **CHF 5'000** le compte 40.100.365.00, le ramenant à CHF 60'000.

40.100.365.02 Manifestations artistiques/culturelles

Le budget 2015 prévoit CHF 20'000 de plus par rapport au budget précédent, car la Municipalité souhaite soutenir la mise sur pied d'un nouveau spectacle d'été en 2015. Un montant de CHF 30'000 a en effet été réservé dans cette rubrique pour la Compagnie Opale.

Dans un souci de rigueur budgétaire, la Cogest propose de maintenir le budget de ce poste au niveau de 2014 et d'amender de **CHF 20'000** le compte 40.100.365.02, le ramenant à CHF 100'000.

40.100.365.05 Fondation Rainer Maria Rilke

Une augmentation ponctuelle du subside avait été accordée en 2013, faisant passer celui-ci de CHF 60'000 à 70'000. Le soutien est repassé à CHF 60'000 en 2014.

Dans un souci de rigueur budgétaire, la Cogest propose d'aligner le budget 2015 sur celui de 2014 et d'amender de **CHF 10'000** le compte 40.100.365.05, le maintenant à CHF 60'000.

40.250.318.03 TLH – Création – Accueils programmation

L'augmentation de 50'000 CHF de ce compte se divise de la façon suivante :

- 20'000 CHF d'augmentation du subside communal, afin de remettre celui-ci au même niveau qu'en 2012;
- 30'000 CHF correspondant à des moyens complémentaires dont il a été admis qu'ils ne peuvent être engagés que si des subsides supplémentaires sont enregistrés, et uniquement dans cette mesure. Ces 30'000 CHF supplémentaires sont également budgétisés dans les subventions et dons (40.259.461.00).

La Cogest soutient la recherche de subsides auprès de sponsors et de mécènes. Cela devrait d'ailleurs faire partie du cahier des charges des directeurs du théâtre. Il est tout à fait logique de mettre 30'000 CHF au budget afin de pouvoir dépenser lesdits subsides sans dépasser le budget, étant entendu que ce montant ne pourra être dépensé que si une somme correspondante d'aides à la création est trouvée auprès de sponsors privés.

L'an passé, la commission a proposé d'amender de CHF 20'000 ce compte, le ramenant à CHF 230'000, soit au niveau du budget 2013, de manière à ce que le TLH participe à l'effort d'économie général. Cet amendement a été validé par le Conseil Général, et la volonté de ce dernier doit être respectée.

Cette année, un amendement à la baisse de **CHF 20'000** est donc dans la droite ligne de ce qui a été décidé l'an passé. La Cogest propose donc de ramener le budget du compte 40.100.365.03 à CHF 260'000.

40.350.503.00 Patinoires

Un quart de million de francs est prévu pour des études liées à la future patinoire sur le terrain Micarna - terrain que la Commune ne possède pas et qui nécessiterait un changement de zone pour y édifier une telle infrastructure sportive.

De son aveu même, le Conseil municipal doit encore arrêter la forme définitive de cette démarche qui vise à établir le cahier des charges, le plan financier et l'éventuelle organisation d'un concours en entreprise générale ; au terme de ce travail, la patinoire est censée être définie au clou près.

En-dehors de sa volonté clairement affichée d'aller de l'avant dans ce projet dans la zone précitée, la Municipalité n'apporte aucune garantie quant à la faisabilité de ce dernier d'un point de vue légal, sur ce terrain en particulier.

Selon elle, si d'aventure la patinoire ne pouvait pas y être édifiée, cette étude serait transposable à n'importe quel autre terrain, sans autre coût supplémentaire, exception faite d'une nouvelle évaluation des répercussions routières d'une patinoire, en terme de trafic et de parcentage.

Une courte majorité de la Commission de gestion ne partage pas cette analyse et estime qu'un changement de terrain induirait inévitablement une deuxième étude coûteuse pour réadapter le projet initial aux caractéristiques propres du nouvel emplacement.

Même si la Cogest ne remet pas en cause la nécessité de construire une nouvelle patinoire, cette étude semble prématurée. Tant qu'il n'a pas été démontré qu'il était effectivement possible d'acheter le terrain Micarna, d'effectuer le changement de zone et de construire un ouvrage tel qu'une patinoire sur celui-ci, il est recommandé de différer cette étude et par conséquent, d'amender de **CHF 250'000** ce compte.

60.300.503.00 Réfection bâtiments Itagne

Les travaux prévus à Itagne ne sont, de l'avis de la Cogest, pas prioritaires. Nous proposons donc de repousser ces travaux et d'amender le compte 60.300.503.00 de **CHF 110'000**, ou en d'autres termes de l'amender à zéro.

70.210.501.88 Aménagement mobilité douce

La Cogest est en principe favorable aux mesures favorisant la mobilité douce (aménagement de pistes cyclables ou chemins piédestres).

Un montant de CHF 60'000 a été inscrit sous cette rubrique afin de permettre la mise en place d'un système de guidage et de signalisation des piétons en Ville de Sierre. Ce système est appelé à remplacer les précédents panneaux qui ont été progressivement démantelés en fonction des travaux au centre-Ville et des détériorations qu'ils ont subis. Le système pressenti devra guider les piétons vers les principales destinations à la fois publiques et touristiques (hôpital, TLH, Château Mercier...). Les directions devraient être complétées par l'inscription d'une notion de durée de parcours visant à inciter non seulement les visiteurs de notre Ville, mais également nos concitoyens, à privilégier la marche pour les déplacements interurbains.

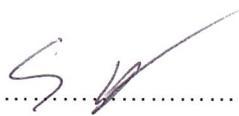
Même si ce projet de balisage de cheminements piétons est intéressant, la Cogest ne croit pas qu'il en résultera un changement significatif des habitudes de déplacement. Etant donné le déficit budgétaire actuel, nous proposons de différer la réalisation de ce projet et d'amender le compte 70.210.501.88 de **CHF 60'000**, le ramenant à CHF 75'000.

Le rapport est accepté à l'unanimité des membres présents.

COMMISSION DE GESTION

Sabine Rey

Présidente


.....

Laurent Ducry

Rapporteur


.....